

Le suivi après votre sortie de la maternité

La sage-femme indépendante assure :

- votre accompagnement à domicile après l'accouchement ;
- le suivi de votre bébé ;
- le suivi et le soutien à l'allaitement maternel ;
- l'information et les conseils en puériculture.

Les visites de la sage-femme indépendante à votre domicile sont remboursées intégralement.

Le suivi du bébé

Nous contacterons le pédiatre de votre choix dès l'accouchement. Celui-ci, avec l'aide la sage-femme indépendante assurera la suite de la prise en charge, il examinera votre bébé dans les 7 jours qui suivent sa naissance.

Votre retour en cinq questions

Le questionnaire que nous proposons ici vous aidera à faire le point sur votre situation.

Puis je m'appuyer sur mon entourage pour organiser mon retour ?

oui non

Ai-je identifié une sage femme pour ma prise en charge à domicile ?

oui non

Est-elle avertie de ma grossesse et de ma possible date d'accouchement ?

oui non

Ai-je identifié le pédiatre pour mon bébé ?

oui non

Est il au courant de ma possible date d'accouchement ?

oui non

Si vous répondez oui à chacune des questions, votre retour se fera dans les meilleures conditions.

Si vous répondez non à l'une des questions, alors tout n'est pas en place pour votre retour, parlez-en à votre sage-femme qui vous aidera dans vos démarches.



CHUV / Département de gynécologie-obstétrique et génétique médicale, DGOG

Un hôpital pour la femme, la mère et le nouveau-né

Avenue Pierre-Decker, 2
CH-1011 Lausanne
www.chuv.ch/dgog

Unités du postnatal
5^e étage, 021 314 34 94
6^e étage, 021 314 31 86

En association avec le Département médico-chirurgical de pédiatrie (DMCP) Service de néonatalogie
Avenue Pierre-Decker 2

Permanence téléphonique des sages-femmes indépendantes
021 213 79 05

Ce document vous a été utile ?
Pour vos commentaires et suggestions, voici notre adresse :
dgog.communication@chuv.ch

Autoroute
La Saliaz



Place de l'Ours
Centre-Ville

canton de
vaud
LIBERTÉ
PATRIE

Portrait: g.ghisone / Adam Kozlany / www.istock.com



Département de gynécologie-obstétrique et génétique médicale

Retour rapide à domicile
Accompagnement postnatal

CHUV

Vous attendez un bébé et votre grossesse se déroule normalement.

Après votre accouchement vous pouvez effectuer un retour rapide à domicile suivi par la sage-femme et le pédiatre de votre choix.

Ce qu'il faut savoir

Après votre accouchement, vous allez séjourner à la maternité du CHUV. L'équipe de soins sera à votre disposition pour vous aider dans votre rôle de parents. Cette période d'hospitalisation dure généralement entre 3 et 4 jours.

Cependant, il devient fréquent que les mamans demandent à rentrer plus rapidement à la maison.

Un retour rapide à domicile est possible

Cela demande la mise en place d'un suivi par des professionnels après votre sortie.



Ce qu'il faut prévoir

Pour un suivi personnalisé et sécurisé il est indispensable de prévoir votre sortie pendant votre grossesse pour cela vous devez :

Contactez une sage-femme indépendante qui se rendra à votre domicile pour assurer votre accompagnement et celui de votre bébé. Elle vous fournira également les informations et les conseils dont vous aurez besoin. Nous vous conseillons de la contacter dès le début de votre grossesse pour qu'elle puisse rapidement adapter le suivi à votre situation.

Contactez un pédiatre pour le suivi de votre bébé et le prévenir de la date possible de votre accouchement.

Prévoir un soutien à domicile en cas de besoin : amis, famille, aide à domicile...

Pour faire le choix de votre durée de séjour, nous vous invitons à en parler, au cours de vos premières consultations, au professionnel qui assure votre suivi de grossesse.

Il est important que nous soyons informés de ce choix avant votre accouchement, afin de tout organiser pour votre retour rapide chez vous.

Le suivi dans l'unité du postnatal

Après votre accouchement vous serez accueillie dans l'une des deux unités de postnatal de la maternité par l'équipe de soins.

Celle-ci va veiller à vous offrir une qualité optimale de soins en terme de santé physique, d'épanouissement psychologique et de respect de votre projet de parents. Les gynécologues et les pédiatres détermineront avec vous, si votre retour rapide à domicile est possible.

Si vous changez d'avis et voulez rester hospitalisée pour la durée habituelle de séjour, nous respecterons votre choix.

Votre retour rapide à domicile repose donc sur quelques principes :

- votre choix ;
- l'accord des gynécologues et des pédiatres ;
- les informations que vous nous aurez transmises concernant les intervenants (sage-femme et pédiatre) que vous aurez choisis ;
- notre transmission des informations vers les différents professionnels.